

COMPTE RENDU PARTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2013**(Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du CGCT)**

L'an 2013, le 7 février à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} février 2013, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jackie Soullisse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombres de votants : 17 (dont 4 procurations).

I. APPROBATION ET INFORMATION**Désignation du secrétaire de séance**

Un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christèle RETHORE.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2012

Le dernier procès verbal ayant été distribué à l'ensemble des membres de l'Assemblée, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le présent procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 tel qu'il est transcrit dans le registre et de le signer par les membres présents.

Retrait d'un point à l'ordre du jour

En l'absence d'accord de l'Atelier Péré Architecture sur le projet de protocole d'accord, il est demandé au Conseil municipal de retirer le point n° 2013-07 :

. Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement solidaire en charge des études sur la ZAC de la Logerie

**Décisions du Maire prises au titre de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des décisions prises au titre de ses délégations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 mai 2008 et du 17 juin 2010 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 01/2013** approuvant une convention d'occupation précaire avec Mme Boutet Patricia pour un studio qu'elle occupe 4 Rue de l'Orangerie moyennant une redevance mensuelle de 150 €
- **Décision n° 02/2013** approuvant un contrat de maintenance du parc informatique de la commune, d'une durée d'un an avec la Société TDSI 34 Rue de la Perrée - 37250 Veigné aux prix annuel de 2 800 € HT, soit 3 348,80 € TTC.

- **Décision n° 03/2013** approuvant un contrat de vente de gaz pour la Maison des Associations située Rue des Sports avec GDF Suez, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, dont l'abonnement annuel s'élève à 166,44 € Ht et 0,05501 € le Kwh HT.
- **Décision n° 04/2013** autorisant M. le Maire à ester en justice, en défense, devant le Tribunal Administratif d'Orléans suite au recours déposé par M. Michel Daguin contre le Plan Local d'Urbanisme et désignant la SCP d'Avocats Cottereau-Meunier-Bardon, 19 Avenue de Grammont 37 010 Tours afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

II. AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 2013- 01 : Fixation des frais de fonctionnement scolaires des enfants domiciliés hors commune et scolarisés à Parçay-Meslay

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **DE SOLLICITER** des communes de résidence des enfants, la participation aux charges liées à leur scolarisation à Parçay-Meslay, pour l'année scolaire 2013/2014, à raison de :
 - pour un élève de maternelle : 877,00 €
 - pour un élève en élémentaire : 526,00 €
- **DE PRECISER** que le montant de la participation sera réactualisé chaque année en fonction du dernier indice INSEE connu à savoir « l'indice mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération n° 2013-02 : Fixation des frais de capture et de fourrière animale aux propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2013

Le Conseil Municipal, à 13 VOIX POUR ET 4 CONTRE (M. DeParis, M. Sterlin, Mme Natter qui par ailleurs a reçu procuration de Madame Christine Taunay), décide :

- **DE FIXER** les tarifs d'intervention, à compter du 1^{er} janvier 2013, comme suit :

	Tarifs 2012	Nouveaux tarifs 2013
FRAIS D'INTERVENTION HORAIRES NORMAUX (8h-17h) :		
. Intervention sans capture ou avec ramassage d'un animal mort	28,50 €	28,90 €
. Première intervention pour capture de l'animal dans un intervalle de 12 mois	57 €	57,85 €
. Intervention supplémentaire pour capture (du même animal) dans un intervalle de 12 mois	73,30 €	74,40 €
FRAIS D'INTERVENTION - HORAIRES EN ASTREINTE (week-end, jours fériés et de 17h à 8h) :		
. Intervention sans capture ou avec ramassage d'un animal mort	42,76 €	43,40 €
. Première intervention pour capture de l'animal dans un intervalle de 12 mois	85,50 €	86,75 €
. Intervention supplémentaire pour capture (du même animal) dans un intervalle de 12 mois	109,94 €	111,60 €
FRAIS D'ACTES VETERINAIRES :		
. Frais d'actes vétérinaires accomplis en urgence ou pendant la garde : facturés au coût réel au propriétaire de l'animal		

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en recouvrement, par le biais d'un titre de recette, les frais supportés par la commune auprès des propriétaires identifiés.

Délibération n° 2013-03 :
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Frimousse

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'Association Frimousse du montant suivant :

Nom de l'association	Subvention proposée
Frimousse	10 000,00 €
	10 000 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération n° 2013-04 :
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « La Banda Soiffée »

Considérant que sur proposition de Madame Andrychoswki, Conseillère municipale déléguée, approuvée par plus d'un tiers des membres présents du conseil municipal, il a été réclamé un vote à bulletin secret afin que les « conseillers puissent voter sereinement et sans pression, compte tenu des vifs échanges qui ont eu lieu en réunion plénière »,

Considérant que 7 conseillers sur les 13 conseillers présents ont clairement exprimé le souhait, par un vote à main levée, de voter le versement cette subvention à scrutin secret ;

Le Conseil Municipal, APRES AVOIR VOTE A BULLETIN SECRET décide à 7 VOIX POUR, 5 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS :

- **D'ACCORDER** à l'association " La Banda Soiffée" une subvention de 5 000 euros afin d'animer la vie de la commune lors de la fêria le dimanche 9 juin prochain ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Nom de l'association	Subvention proposée
La Banda Soiffée	5 000 €
	5 000 €

Délibération n° 2013-05 :
Versement de la cotisation du C.N.A.S. - année 2013

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **VERSER** la participation au CNAS, pour un montant de 5 708,82€ au titre de l'année 2013.

- **VERSER** le solde de la cotisation 2012 pour un montant de 770,58€.

- **DIRE** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

III. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2013-06 : Réforme des rythmes scolaires – report à la rentrée 2014

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **DE SOLLICITER** une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

- **DE CHARGER M le Maire** d'en informer le Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale et le Conseil Général au titre du transport scolaire.

IV. PERSONNEL

Délibération n° 2013-07 : Ratios promus-promouvables pour les avancements de grade des agents

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'ADOPTER** les ratios ainsi proposés.

- **DE FIXER** les ratios en fonction des critères de choix suivants :

- Exécution correcte du travail
- Motivation et réussite particulière sur une activité, un projet
- Réussite à un concours, un examen professionnel
- Baisse de motivation (au cours de l'entretien, l'agent est invité à exposer ses difficultés et problèmes)

Délibération n° 2013-08 : Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grades des agents

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit, à la date du 1^{er} juin 2013 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des Attachés

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination*
1	Attaché principal	A	35/35ème	titulaire	
1	DGS emploi fonctionnel 2000 à 10000	A	35/35ème	titulaire	01/09/2008

Cadre d'emplois des Rédacteurs

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Rédacteur principal de 2ème classe	B	35/35ème	titulaire	01/06/2013
1	Rédacteur	B	35/35ème	titulaire	14/01/2006
1	Rédacteur	B	35/35ème	titulaire	01/01/2007

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Adjoint administratif 2ème classe	C	35/35ème	stagiaire	01/01/2013
1	Adjoint administratif 2ème classe	C	35/35ème	contractuel	01/01/2013

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des Agents de maîtrise

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Adjoint de maîtrise principal	C	35/35ème	titulaire	01/05/2006

Cadre d'emplois des Adjoints techniques

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
----------	-------------	-----------	------------------	---------	------------

1	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35/35ème	titulaire	01/06/2013
1	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/01/2008
1	Adjoint technique de 1ère classe	C	35/35ème	titulaire	01/10/2012
1	Adjoint technique de 1ère classe	C	35/35ème	titulaire	01/06/2013
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/04/1992
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	07/03/2005
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	07/03/2005
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/09/2000
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/04/1993
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/01/2000
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/03/2006
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/01/2011
1	Adjoint technique 2ème classe	C	31,5/35ème	titulaire	15/06/2004
1	Adjoint technique 2ème classe	C	26/35ème	titulaire	01/03/2006
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/01/2011
1	Adjoint technique 2ème classe	C	1,67/35ème	contractuel	05/09/2012
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	contractuel	01/07/2012
1	Adjoint technique 2ème classe	C	35/35ème	contractuel	01/10/2012
1	Apprenti bac pro amgt paysagers		35h en alternance	contractuel	01/09/2012

FILIERE CULTURELLE

Sous-filière Enseignement Artistique

Cadre d'emplois des Assistants spécialisés d'enseignement artistique

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Assistant d'enseig art. ppal 1ère classe	B	11,5/20ème	titulaire	01/11/2012
1	Assistant d'enseig art. ppal 1ère classe	B	6/20ème	titulaire	01/09/1992

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Sous-filière sociale

Cadre d'emplois des Agents spécialisés des écoles maternelles

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	ASEM principal 1ère classe	C	29/35ème	titulaire	01/06/2013
1	ASEM principal 2ème classe	C	29/35ème	titulaire	01/04/2008
1	ASEM principal 2ème classe	C	31,5/35ème	titulaire	01/06/2013
1	ASEM 1ère classe	C	31,5/35ème	titulaire	01/01/2007

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des Animateurs

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Animateur principal de 2ème classe	B	35/35ème à 80%	titulaire	01/06/2013
1	Animateur	B	35/35ème à 80%	titulaire	29/09/2010

Cadre d'emplois des Adjoints d'animation

Effectif	Désignation	Catégorie	Temps de travail	Qualité	Nomination
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	35/35ème	titulaire	01/04/2008
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	24,5/35ème	titulaire	05/09/2012
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	10,5/35ème	contractuel	05/09/2012
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	35/35ème	contractuel	04/09/2012
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	33/35ème	contractuel	04/09/2012
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	14,65/35ème	contractuel	05/09/2012

* Date de nomination dans la dernière situation de l'agent (grade et temps de travail)

- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au titre de l'exercice en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

A Parçay-Meslay, le 13 février 2013

Le Maire,
Jackie SOULISSE

Jackie Soulisse

